Publié le



ID: 004-210402293-20240226-092024-DE

N°09/2024

MAIRIE DE VALBELLE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents: Mesdames LYON, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Absent excusé: Madame GONNET et Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage: 20/02/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9. Nombre de membres présents : 6

<u>OBJET</u>: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

Il rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2023, soit :

Section d'exploitation : excédent de
Section d'investissement : excédent de
6 007.27 €
74 623.66 €

Résultat global : excédent de 80 630.93 €

Compte tenu du résultat d'investissement excédentaire, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023, soit la somme de 6 007.27 € à l'article 002 du budget principal 2024 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, VALBELLE le 27 février 2024, **Le Maire,**

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire Raymond GROS